



1-Demande de congé de formation professionnelle : Derniers jours

Vous avez encore jusqu'au **Mardi 5 décembre 2017, 12h** pour formuler votre demande de congé de formation continue. Passée cette date, il sera trop tard.

L'étude des attributions des CFP se fait tous corps confondus. Il faut en moyenne 6 demandes pour être satisfait-e.

Nouveauté cette année :

- prolongations : en cas de non-appel sur la liste principale, l'antériorité des demandes sera conservée, **à la stricte condition** que l'agent représente une demande l'année suivante. En cas d'interruption dans la demande, **l'antériorité retombera à zéro**. De même, l'antériorité retombe à zéro en cas de désistement.

Cette disposition a été prise conformément à la circulaire qui prévoit que la prolongation doit se faire dans la continuité de la demande initiale.

Pour plus d'info :

<http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article1074>

2-Mutation inter-académique



Si vous souhaitez changer d'académie ou si vous avez une obligation d'affectation pour la rentrée 2018, vous devez participer au mouvement inter-académique.

Vous devez saisir vos vœux sur SIAM, via IProf avant le **Mardi 5 décembre 18h**.

N'hésitez pas à nous contacter pour recevoir des conseils quant à la formulation de vos vœux, le calcul de votre barème ou les pièces justificatives à fournir.

La mutation inter-académique conditionnera votre vie de famille et votre vie professionnelle à la rentrée prochaine. Alors faites-vous aider !!

Plus d'info : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article1079>

3-Demande de temps partiel

La campagne de temps partiel a commencé et se terminera le **vendredi 22 décembre 2017**.

Le temps partiel est de droit pour :

- Elever un enfant de moins de 3 ans ou arrivé au foyer il y a moins de 3 ans pour les enfants adoptés.
- Donner des soins à un conjoint, un enfant ou un ascendant handicapé, accidenté ou atteint d'une maladie grave.
- Les personnels handicapés et bénéficiaires d'une obligation d'emploi (BOE).

Attention, le temps partiel n'est plus de droit pour créer ou reprendre une entreprise.

Le temps partiel doit correspondre à un nombre entier d'heures (sauf en cas de complément CAF), il peut être annualisé et vous pouvez surcotiser pour ne pas être pénalisé-e pour le calcul de vos droits à pension.

Pour ces points, n'hésitez pas à nous consulter.

Plus d'info : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article1083>

4-Classe exceptionnelle

Le SE-UNSA est convié à un Groupe de Travail le 4 décembre à ce sujet.

Il y aura deux campagnes cette année, une pour les promotions au 01/09/2017 (avec effet rétroactif) et une pour les promotions au 01/09/2018.

Qui est éligible ?

Quel est le calendrier ?

Faut-il candidater ?

Quels conseils vous donne le SE-UNSA ?

Toutes les réponses sont dans l'article suivant :

<http://enseignants.se-unsa.org/Classe-exceptionnelle-ca-se-precise>

5-Rendez-vous carrière

Les rendez-vous carrière ont commencé. Cette nouveauté peut parfois générer de la fébrilité. Pas de souci, le SE-UNSA vous accompagne.

<http://enseignants.se-unsa.org/J-ai-un-rendez-vous-de-carriere>

6-Allègement et aménagement du service pour l'année scolaire 2018/2019

La circulaire rectorale a été publiée. Elle présente les dispositifs d'allègement de service ou d'aménagement d'emploi du temps pour raison médicale et les modalités de mise en oeuvre.

[Lire la suite](#)

novembre



Novembre : c'est toujours le moment d'adhérer au SE-Unsa !

Vous en avez marre de l'effet yo-yo et vous pensez qu'il faut une politique éducative de long terme et durable ? Que l'École et le métier d'enseignant doivent changer pour mieux aider les élèves à réussir ? Vous n'êtes pas seuls, rejoignez-nous !

[Adhérer au SE-Unsa](#)

Les responsables académiques du SE-UNSA :

Christian BASSET Secrétaire Académique Elu au CTA	L.P. Dassault à MERIGNAC	Anne MARCHAND Elue à la CAPA des agrégés et FPMA	LPO Albert Claveille à PERIGUEUX
Christine MOINE-UIBER Responsable académique 2nd degré Elue à la CAPA des Certifiés	Lycée Brémontier à BORDEAUX	Liza MARTIN Elue à la CAPA des agrégés et FPMA	L.P. La Morlette à CENON
Evelyne FAUGEROLLE Elue à la CAPA des certifiés et au CTA	Collège Les Lesques à LEPARRE	Sophie MERCADAL Elue à la CAPA des certifiés	Collège d'Albret à DAX
Patricia ESCAPIL Elue au CTA et à la CAPA des certifiés	Collège Aturri à ST-PIERRE D'IRUBE	Christelle LABATUT Elue à la CAPA des certifiés	Collège Rosa Bonheur à BRUGES
Catherine AMBEAU Responsable Académique "Entrants dans le métier"	L.P. Ph. de Gerde à PESSAC		

N'hésitez pas à diffuser cette lettre autour de vous

Si des collègues désirent également la recevoir chez eux, qu'ils nous envoient leurs coordonnées complètes (nom, prénom, établissement, adresse personnelle, mail).

Syndicat des Enseignants-UNSA de l'académie de Bordeaux
33 bis rue de Carros
33800 BORDEAUX

Tel : 05 57 59 00 20

Mail : ac-bordeaux@se-unsa.org

Site internet : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/>

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette infolettre du SE-UNSA de Bordeaux, merci d'envoyer un mail à ac-bordeaux@se-unsa.org